TENNIS CLUB TAVANNES

DEMANDE D'ADHÉSION | Saison _____

Case postale 200 · 2710 Tavannes | www.tc-tavannes.ch | tc-tavannes@bluewin.ch | 079 503 93 00

1. Catégorie de membre et cotisation annuelle

Choix	Catégorie	Cotisation
☐	Membre actif (adulte)	CHF 200.–
☐	Couple	CHF 340.–
☐	Junior de 16 à 20 ans	CHF 100.–
☐	Étudiant jusqu'à 25 ans	CHF 100.–
☐	Enfant de 11 à 15 ans	CHF 50.–
☐	Enfant jusqu'à 10 ans	Gratuit

Première année d'adhésion : réduction de 50 % sur les cotisations payantes.

2. Coordonnées personnelles

PERSONNE 1 — à remplir dans tous les cas

Nom :	**Prénom :**
Date de naissance :	Téléphone :
E-mail :	
Rue et n° :	
NPA / Localité :	

PERSONNE 2 — uniquement en cas d'adhésion en couple

Nom :	**Prénom :**
Date de naissance :	Téléphone :
E-mail :	
Rue et n° :	
NPA / Localité :	

☐ La personne 2 habite à la même adresse que la personne 1.

3. Pour les membres mineurs : représentant légal

Nom et prénom :	
Téléphone :	E-mail :

DEMANDE D'ADHÉSION | Engagements et signatures

4. Engagement et vie associative

Le Tennis-Club Tavannes fonctionne grâce à l'engagement bénévole de ses membres. La participation aux activités du club est attendue des membres adultes ; elle est encouragée pour les juniors de 16 à 20 ans. Les enfants jusqu'à 15 ans ne sont pas concernés par cet engagement.

Les membres concernés prennent connaissance des attentes suivantes :

- Ouverture et clôture de la saison : participer, dans la mesure de mes possibilités, aux travaux collectifs de préparation, d'entretien et de rangement.
- Fête des Saisons : consacrer quelques heures à l'organisation ou au déroulement de cette manifestation importante pour le club.
- Vie associative : respecter les installations, le matériel et les autres membres, et répondre autant que possible aux sollicitations du comité.

Une contribution, même de quelques heures par année, permet de répartir les efforts entre les membres.

☐ Je m'engage à contribuer, dans la mesure de mes disponibilités, à la vie associative du club.

Activités pour lesquelles je pourrais être sollicité(e), à titre indicatif et sans engagement sur une date :

- Ouverture de saison - Fête des Saisons - Clôture de saison - Autres manifestations

5. Consommations au Club-house : confiance et honnêteté

Les boissons sont mises à disposition selon un système fondé sur la confiance. Chaque membre s'engage à inscrire systématiquement et immédiatement sur la feuille prévue à cet effet toutes les boissons prises ou consommées, y compris celles destinées à ses invités, afin de permettre une facturation correcte.

Les consommations non déclarées occasionnent un manque à gagner pour le club et pénalisent l'ensemble des membres. Chacun s'engage à respecter ce principe d'honnêteté.

6. Déclaration d'adhésion

Par ma signature, je demande mon adhésion au Tennis-Club Tavannes et confirme avoir pris connaissance des statuts, des règles de consommation au club-house, des conditions de démission et, lorsque cela me concerne, des attentes de participation bénévole. La case d'engagement associatif ci-dessus est à cocher par les membres adultes.

Démission – art. 7 des statuts : « Toute démission doit être communiquée par écrit au comité avant l'assemblée générale ordinaire de l'année civile. » Chaque membre doit donc annoncer sa démission dans ce délai, sans attendre la réception de sa facture de cotisation.

Lieu et date :	
Signature personne 1 :	Signature personne 2 :
Pour un membre mineur, signature du représentant légal :	

Les coordonnées recueillies sont utilisées pour la gestion des adhésions, des cotisations et des communications liées aux activités du club.

Merci de retourner le formulaire à : tc-tavannes@bluewin.ch

Statuts du TC Tavannes approuvés le 1er octobre 2026.